

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 2 juin 2020**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 juin 2020 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire M. Alain Jobin

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

M. Roger Cloutier  
Mme Marianne Comeau  
M. Yves Guérette  
Mme Dominique Lussier  
M. Jean-Sébastien Savaria  
M. Marcel Therrien

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme Karine Beauchamp, Directrice générale et secrétaire d'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
4. Période de questions
5. Communiqués et correspondance
- 5.1 Ajout d'une glissade de sécurité – Réponse du MTQ
- 5.2 SOPFEU – Risque extrême d'incendies et feux à ciel ouvert
- 5.3 MRC – FDR
- 5.4 MRC – Invitation PRMN
6. Administration et finances
- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Entente de location du terrain situé à côté de l'usine de traitement des eaux usées
- 6.3 Annulation de solde résiduaire
- 6.4 Reporté - Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019
- 6.5 Service de dépôt direct - Ajout d'un module Sygem
- 6.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Programme de mise aux normes des installations septiques
- 6.7 Décompte final numéro 2 – Réception définitive - Paiement des retenues - Travaux d'asphaltage du rang Basse-Double
- 6.8 Changement du système de chauffage et climatisation au bureau municipal
7. Sécurité publique
- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Ajout d'une municipalité membre au sein de la Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIMPINM)

8. Transport routier
  - 8.1 Rapport des services publics
  - 8.2 Budget signalisation - Ajustement
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Rapport – Régie des déchets
  - 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc
10. Aménagement et urbanisme
  - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
  - 10.2 Évaluation des bâtiments municipaux
  - 10.3 Toit de l'entrepôt municipal
  - 10.4 Installation d'oriflammes – Soumission de Tecnima
  - 10.5 Achat de couvre-gouttières
  - 10.6 Escalier de secours de la bibliothèque – Demande de soumissions pour plans
11. Loisirs et culture
  - 11.1 Rapport de la déléguée aux loisirs
  - 11.2 Coordonnatrice en loisirs et pandémie
12. Sujet divers
13. Périodes de questions
14. Levée de la séance

**Résolution numéro 95-06-2020**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de  
Appuyé par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU : Marcel Therrien  
D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution numéro 96-06-2020**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
5 mai 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, les citoyens ont été invité à poser leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour qui a été rendu publique le 28 mai 2020.

#### 5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 5.1 Ajout d'une glissade de sécurité – Réponse du MTQ
- 5.2 SOPFEU – Risque extrême d'incendies et feux à ciel ouvert
- 5.3 MRC – FDR
- 5.4 MRC – Invitation PRMN

#### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### Résolution numéro 97-06-2020

##### 6.1 Adopter les comptes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 4 mai au 2 juin 2020 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**

Élus	3510.30\$
Employés	11105.28\$
Remises	2764.51\$

**Dépense :**

Administration	1855.91\$
Sécurité publique	16993.78\$
Transport (voirie)	24471.90\$

**Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu	7134.54\$
Eaux usées	410.30\$

**Santé et Bien-être**

<b>Aménagement urbanisme</b>	763.89\$
------------------------------	----------

**Loisir et Culture**

Loisir et parc	1087.51\$
----------------	-----------

**Total : 70 097.92\$**

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée Karine Beauchamp, Directrice générale et secrétaire-trésorière  
Certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Karine Beauchamp

Karine Beauchamp,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

##### Résolution numéro 98-06-2020

##### 6.2 Renouvellement de l'entente de location du terrain situé à côté de l'usine de traitement des eaux usées – lot # 5 629 483

CONSIDÉRANT que le conseil avait mandaté le maire et la directrice générale à signer une entente de location en 2016, numéro de résolution 265-09-2016;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps c'est la Ferme Ghislain Cloutier qui loue une partie du terrain à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'entente telle que stipulée au contrat au coût de 400.00 \$ entre la Ferme Ghislain Cloutier et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 99-06-2020**

**6.3 Annulation d'un solde résiduaire en lien avec l'emprunt pour la mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a entièrement réalisé l'objet du règlement no 03-2018 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT le coût réel des travaux s'élève à 696 200\$;

CONSIDÉRANT le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 522 800\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 03-2018 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 03-2018 soit réduit de 1 219 000\$ à 696 200\$;

**Résolution 99-06-2020**

**6.3 Annulation d'un solde résiduaire en lien avec l'emprunt pour la mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a entièrement réalisé l'objet du règlement no 03-2018 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT le coût réel des travaux s'élève à 696 200\$;

CONSIDÉRANT le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 522 800\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 03-2018 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 03-2018 soit réduit de 1 219 000\$ à 696 200\$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

##### **6.4 Reporté - Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie du COVID-19, le rapport financier pour l'année 2019 ainsi que les faits saillants du rapport par le maire seront déposés lors de la séance de juillet 2020.

#### **Résolution 100-06-2020**

##### **6.5 Service de dépôt direct - Ajout d'un module Sygem**

CONSIDÉRANT qu'afin de payer nos fournisseurs et autres, nous avons émis environ 464 chèques en 2019;

CONSIDÉRANT que les frais reliés à l'impression et l'envoi de ces chèques (papier chèque, enveloppes, timbres) s'élevaient à environ 684\$, sans compter le temps technique;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'Infotech pour l'achat d'un module qui procède par dépôt direct et qu'une fois que nous en avons fait l'achat, il nous appartient;

CONSIDÉRANT que si la moitié de nos fournisseurs adhèrent au dépôt direct, nous aurons payé le module en 2 ans en plus d'avoir économisé beaucoup de temps;

CONSIDÉRANT que comme nous venons d'acheter un autre module, Infotech nous fait bénéficier d'un rabais de 250\$ pour l'achat de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT DU MODULE de service dépôt direct au montant de 500\$ plus taxes;

D'UTILISER le poste budgétaire 02-130-00-413 "Comptabilité"

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

##### **6.6 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 02-2020 - Programme de mise aux normes des installations septiques**

La conseillère Marianne Comeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 02-2020 relatif au programme de mise aux normes des installations septiques.

#### **Résolution 101-06-2020**

##### **6.7 Décompte final numéro 2 – Réception définitive - Paiement des retenues Travaux d'asphaltage du rang Basse-Double**

CONSIDÉRANT la réception définitive de l'entrepreneur, en regard de la réalisation de la totalité du projet en titre;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection de décembre 2018 et la recommandation de paiement de M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les ajustements attendus ont été apportés aux travaux en juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Marianne Comeau

IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement à Pavage Maska inc. concernant le décompte final no 2 au montant de 22 613.08\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution 102-06-2020**

#### **6.8 Changement du système de chauffage et climatisation au bureau municipal**

CONSIDÉRANT que le système de climatisation actuel au bureau municipal n'est pas compatible avec le système de chauffage au mazout et que ceci le rend complètement inefficace;

CONSIDÉRANT que de faire l'acquisition d'un système électrique est compatible avec l'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de "Jean-Pierre Arpin réfrigération"

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU

D'INSTALLER une thermopompe électrique au bureau municipal au montant d'environ 10 000\$ plus les taxes;

D'UTILISER le poste 02-130-00-522 "Entretien et réparation de bâtiments et terrains", auquel est prévu le montant au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **7.1 Rapport – Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)**

Le conseiller Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

#### **Résolution 103-06-2020**

#### **7.2 Ajout d'une municipalité membre à la Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud ont amorcé en 2014 une mise en commun de leur service de protection incendie notamment par le partage de leurs ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les discussions se sont poursuivies et que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud en sont venues à la conclusion qu'il serait souhaitable de créer une régie intermunicipale à cette fin;

CONSIDÉRANT que le Décret de constitution a été publié en date du 30 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la relève est importante et qu'il est de plus en plus difficile de recruter ou conserver de bons employés;

CONSIDÉRANT que la Régie a pour mission d'organiser, d'opérer et d'administrer le service de protection contre les incendies, la prévention, les plans des mesures d'urgence et le service de premiers répondants pour les territoires des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la vision à long terme est de doter les municipalités participantes d'un modèle organisationnel plus efficace qui nous permettra d'uniformiser les procédures, d'éviter les doublons

administratifs et par conséquent, d'atteindre les niveaux de services exigés, et cela à moindre coût, tout en augmentant leur qualité, dans le respect de la capacité de payer des contribuables;

**CONSIDÉRANT** que selon l'entente de constitution de la régie, une municipalité voulant se joindre à la régie devra contribuer aux dépenses en immobilisations ainsi qu'aux dépenses d'opération selon le même critère de répartition que les autres municipalités membres lors de son adhésion et que les conditions prévues à l'entente qui en découlera éventuellement ou toutes autres conditions devront être déterminées par la Régie pour l'acceptation de son adhésion

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-04-55 de la RIPINM

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Marcel Therrien  
**IL EST RÉSOLU**

**DE TRANSMETTRE** aux municipalités avoisinantes, l'intérêt pour l'ajout d'une nouvelle municipalité membre au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

#### **Résolution 104-06-2020**

### **8.2 Signalisation – Ajustement**

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation préliminaire des besoins en signalisation avait été effectuée;

**CONSIDÉRANT** qu'après une évaluation plus juste, les besoins ont changées;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marcel Therrien  
**IL EST RÉSOLU**

**D'ABROGER** la résolution 72-04-2020;

**D'AUTORISER** la dépense nécessaire en signalisation pour l'année pour environ 2 500\$, montant prévu au poste budgétaire 02-320-00-629 "Signalisation et lignage".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Rapport – Régie des déchets**

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 Rapport – Régie de l'aqueduc**

Le conseiller Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 Rapport inspecteur en bâtiment

La directrice générale dépose la liste des permis émis en mai 2020.

#### Résolution 105-06-2020

### 10.2 Évaluation des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que l'évaluation des bâtiments a été faite il y a près de 7 ans;

CONSIDÉRANT que jusqu'à présent, cette évaluation nous a valu un rabais d'environ 750\$ annuellement (en excluant 2 emplacements qui seront inclus en plus à l'avenir);

CONSIDÉRANT qu'une évaluation des biens peut être utile dans la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT l'offre de notre évaluateur Leroux, Beaudry, Picard et associées;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'évaluation physique externe des bâtiments municipaux au montant d'environ 2 900\$ plus taxes;

DE NE PAS PROCÉDER à l'évaluation du contenu des bâtiments pour un montant maximal d'environ 2 750\$ plus taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

#### Résolution 106-06-2020

### 10.3 Toit de l'entrepôt municipal

CONSIDÉRANT que le toit de l'entrepôt municipal a besoin d'être entretenu et rafraîchi;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé à plusieurs soumissionnaires 2 possibilités, soit de refaire le toit ou soit de le repeindre;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s ont reçu l'intégralité des soumissions afin de faire le choix le plus éclairé selon les détails de celles-ci et leurs besoins;

CONSIDÉRANT en résumé, que les montants étaient les suivants :

Nom de la compagnie	Prix* pour la réfection complète du toit	Prix* pour la peinture du toit
Groupe Multiko	-	3 650\$
Les constructions Pha-Max	15 828\$	-
Construction Yves Lavallée Saint-Hyacinthe Inc.	11 204\$	11 830\$
Construction RM Gaudette Inc.	22 500\$	20 394\$

\*Taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat, pour la peinture seulement, à la compagnie Groupe Multiko, au montant de 3 650\$ plus taxes, plus matériaux et un taux horaire de 60\$ advenant de légers travaux à effectuer.



D'UTILISER le fonds réservé affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 107-06-2020**

**10.4 Installation d'oriflammes – Soumission de Tecnima**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire l'acquisition de 12 oriflammes afin d'embellir son milieu;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Tecnima au montant de 4 843\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Tecnima au montant de 4 843\$ plus taxes et de procéder au choix des visuels;

D'UTILISER le fond affecté aux loisirs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 108-06-2020**

**10.5 Achat de couvre-gouttières**

CONSIDÉRANT que la municipalité procèdera prochainement à la location d'une nacelle afin de nettoyer les gouttières à la bibliothèque et au bureau municipal;

CONSIDÉRANT qu'elle veut optimiser la protection des gouttières afin de diminuer la récurrence d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT de couvre-gouttières au montant maximal de 1 000\$ afin de les installer au moment de nettoyer les gouttières;

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P) Vote POUR (O)	
# 1 Marcel Therrien	O	# 5 J-Sébastien Savaria	O	Absent (A) Vote CONTRE (N)	
# 2 Marianne Comeau	P	# 6 Yves Guérette	O	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
# 3 Roger Cloutier	N	Maire:	O	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	X
# 4 Dominique Lussier	O	Maire suppléant:		<b>REJETÉ</b>	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

**Résolution 109-06-2020**

**10.6 Escalier de secours de la bibliothèque – Demande de soumissions pour plans**

CONSIDÉRANT que l'escaliers de secours à l'arrière de la bibliothèque sont désuets et doivent être refaits;

CONSIDÉRANT que la réfection de ces escaliers est prévue dans le plan triennal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER des soumissions afin d'élaborer des plans conformes aux normes en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère Marianne Comeau donne verbalement son rapport du mois en tant que déléguée au comité des loisirs.

#### Résolution 110-06-2020

### 11.2 Coordonnatrice en loisirs pendant la pandémie

CONSIDÉRANT qu'à cause du contexte entourant la pandémie de COVID-19 nous avons convenus d'évaluer la situation au mois de juin;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le Québec entier est en déconfinement progressif et que l'économie reprend;

CONSIDÉRANT que notre ressource (16h par semaine) à suffisamment de projets pour occuper 100% de son temps;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

DE CONTINUER de bénéficier des services de notre ressource aux loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

## 12. SUJETS DIVERS

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, les citoyens ont été invité à poser leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour qui a été rendu publique le 28 mai 2020.

#### Résolution numéro 111-06-2020

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 21 h 10

### CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée Karine Beauchamp, Directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

(s) Karine Beauchamp

Karine Beauchamp - Directrice générale, secrétaire-trésorière

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Karine Beauchamp</i>
<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>Karine Beauchamp</b> <b>Directrice générale, secrétaire-trésorière</b> Secrétaire d'assemblée

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.